

DECISIONS ET AVIS

PUBLIES PAR LA SOCIETE DES BOURSES FRANÇAISES

20 janvier 1992

N° 92 - 155

SOURCE PERRIER

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.
- Suspension de la cotation des actions sur le marché officiel et de la classe d'options sur le MONEP.
- Liquidation des opérations à règlement mensuel à échéance de janvier 1992.

(Cote officielle - Marché à règlement mensuel)

- 1 - La Société des Bourses Françaises a été saisie le 20 janvier 1992, en début de matinée, d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la Société SOURCE PERRIER.

La teneur de ce projet d'offre publique est la suivante :

- . Initiateur : Société DEMILAC, filiale commune du groupe NESTLE et du groupe SUEZ.
- . Etablissement présentateur : BANQUE INDOSUEZ.
- . Stipulations de l'offre : l'initiateur se propose d'acquérir la totalité des actions composant le capital de la Société SOURCE PERRIER au prix unitaire de 1 475 F.

Si le nombre de titres présenté en réponse à l'offre est inférieur à 4 491 535 actions, soit 50% du capital plus une action, l'initiateur se réserve la faculté d'acquérir tous les titres présentés ou de renoncer à son offre.

Ce projet d'offre publique est en cours d'examen auprès des Services de la Société des Bourses Françaises.

- 2 - Conformément aux dispositions de l'article 5-2-1 du Règlement général, la Société des Bourses Françaises a décidé de suspendre la cotation des actions SOURCE PERRIER sur le marché à règlement mensuel ainsi que la cotation de la classe d'options de cette société sur le marché des options négociables, dès ce jour 20 janvier 1992 et jusqu'à nouvel avis.

Il est précisé qu'en application des dispositions de l'article 4-3-8 du Règlement général, la suspension de cotation de la classe d'options SOURCE PERRIER ne fait pas obstacle à l'exercice par l'acheteur des positions en options dont il est titulaire.

- 3 - La Société des Bourses Françaises précise que les opérations à règlement mensuel à échéance de la liquidation de janvier 1992 des actions SOURCE PERRIER seront dénouées sur la base d'un cours de compensation fixé à 1 400 F.